

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

26/07/2024

N° E24000035 /83

LE MAGISTRAT DE PERMANENCE

Décision désignation commission ou commissaire du 26/07/2024

Vu enregistrée le 23/07/2024, la lettre par laquelle la METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *Le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Toulon (Projet de réaménagement de l'Anse Tabarly) ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Olivier LUC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de **satisfaire** aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, à Monsieur Olivier, commissaire enquêteur.

Fait à TOULON, le 26/07/2024.

Le Magistrat de permanence,



Zouhair KARBAL